# 

* Datum : 14-09-2012
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2012730169
* Auteur :

Suivant acte dressé au Greffe du Tribunal de ce siège le six septembre deux mille douze.
Maître GERARD, Isabelle, avocate, dont le cabinet est sis à 7000 Mons, rue de Cantimpret 2, agissant en qualité d'administrateur provisoire des biens de Mme CRAPEZ, Chantal, née à Montignies-sur-Roc, le 24 septembre 1948, domiciliée à 7021 Mons, M.R.S. du Bois d'Havré, chemin de la Cure d'Air 19.
La comparante, ès dites qualités, désignée à cette fonction par ordonnance de Madame le juge de paix du second canton de Mons en date du 15 décembre 2006 et dûment habilitée aux fins des présentes par ordonnance de la même Justice de Paix cantonale en date du 3 août 2012 que Nous annexons ce jour, au présent acte, en copie conforme.
La comparante, Nous a déclaré ACCEPTER SOUS BENEFICE D'INVENTAIRE LA SUCCESSION DE CRAPEZ, Camille Louis Joseph, né à Audregnies, le 7 août 1924, en son vivant domicilié à Quiévrain (Audregnies), Petite Place 1, et décédé le 6 juin 2011 à Boussu.
Les créanciers et les légataires sont invités à faire connaître par avis recommandé leurs droits dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Cet avis doit être adressé à Maître LEFEBVRE, Géry, notaire de résidence à 7382 Audregnies, rue A. Descamps 9.
Le greffier délégué, (signé) Véronique Segers.